



Programme de formation inter-établissements

APS ASD

Certificat Acteurs Prévention Secours Aide et Soins à Domicile

Objectifs

Domaine de compétence 1 : Prévention

Etre capable d'être acteur de la prévention des risques liés à son métier

- Situer son rôle d'acteur de la prévention dans la structure
- Identifier les situations dangereuses liées à ses activités professionnelles, ses lieux de travail, ses déplacements ainsi que le contexte relationnel avec la personne aidée ou l'entourage familial et professionnel
- Repérer les situations à risques liées à l'activité physique en utilisant les connaissances relatives au corps humain
- Agir et réagir lors d'une exposition à une situation dangereuse : mettre en place les premières mesures de correction
- Informer la personne aidée ou l'entourage familial des situations dangereuses identifiées et proposer une solution simple pour une approche partagée
- Alerter la hiérarchie
- Mettre en place des méthodes de travail sécurisantes pour l'intervenant et la personne aidée et visant une efficacité maximum de l'intervention.

Domaine de compétence 2 : Secours

Etre capable d'adapter son comportement en cas d'accident, incident ou dysfonctionnement

- Situer son rôle de secouriste sur son lieu de travail
- Mettre en sécurité une situation d'accident
- Examiner une personne en vue de lui porter secours et de faire alerter
- Faire alerter ou alerter en fonction des procédures existantes
- Adapter sa conduite à tenir en fonction des différents signes indiquant que la vie de la victime est menacée

Axes essentiels

Jour 1

- Présentation des objectifs de la formation et des formateurs
- La prévention : généralités
- La démarche de prévention, les risques de la profession
- L'observation et l'analyse de la situation de travail dangereuse
- Les propositions d'amélioration
- Les principes de sécurité et d'économie d'effort (mobilisation des personnes...)



Jour 2 : Le secourisme en milieu professionnel : les finalités

- Protéger, examiner, faire alerter ou alerter
- Secourir

Jour 3 : Retour d'expériences

- Les propositions d'amélioration : informer et rendre compte
- Evaluation : étude de cas et mise en situation
- Le secourisme en milieu professionnel
- Secourir : mise en situation et évaluation
- Bilan : point sur les compétences acquises
- Evaluation de la formation

Méthodes

- Etude de cas d'accidents en fonction des activités de la structure
- Mise en pratique des techniques de manutention de personne à mobilité réduite
- Utilisation du matériel médical (lit médicalisé, fauteuil roulant, lève-personne, verticalisateur, drap de glisse et tout matériel de transfert)
- Travail sur les grilles d'analyse et d'évaluation d'une situation de travail dangereuse.

Réglementation

- L'art L. 4121-1 du code du travail prévoit que « l'employeur doit prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale du salarié ». Ces mesures comprennent : des actions de prévention des risques professionnels, des actions d'information et de formation et la mise en place d'une organisation adaptée.
- La **Convention Collective Unilatérale de la branche de l'aide à domicile** impose des dispositions en faveur de la prévention de la pénibilité (avenant n° 12/2013). Ainsi, en matière de développement des compétences et des qualifications, les structures **peuvent notamment proposer la formation « Acteurs Prévention Secours »**.

Validation / Certification

Le candidat sera placé devant une situation d'accident plausible et matérialisée. Il devra réagir en fonction du plan d'intervention. Le candidat devra réaliser l'observation et l'analyse d'une situation de travail dangereuse (Évaluation à partir d'une fiche d'observation)

La validation des deux domaines de compétences dans les conditions définies ci-dessus, entraîne la délivrance par le réseau de prévention d'un Certificat d'Acteur Prévention Secours (APS).

La validité de ce certificat est fixée à 2 ans et la prolongation de celle-ci est conditionnée par le suivi d'un « Maintien et Actualisation des Compétences » (MAC APS) d'une journée de 7 heures tous les 24 mois).

Public concerné

Tous les professionnels intervenant au domicile des personnes âgées.
Tenue décontractée préconisée.



Calendrier

Lundi 1^{er}, mardi 2 et mercredi 3 avril 2019
Lundi 7, mardi 8 et mercredi 9 octobre 2019

Durée

3 journées de 7 heures, soit 21 heures : de 9 h à 17 h.

Lieu de réalisation

PASI
Parc de la Julienne - 26 rue des Champs - Bâtiment F - 91830 LE COUDRAY-MONTCEAUX

Intervenants

Formateur secouriste, habilité INRS.

Tarif

360,00 € par personne (repas compris)